



Ma nationalité française remise en cause ?

Par **Mohammed_old**, le **22/12/2007** à **08:23**

Bonjour,

Voilà ce qui me choc aujourd'hui, et qui me met hors de moi lorsque j'ai lu un courrier venant de du Ministère des Affaires Etrangère et Européennes.

J'ai été marié à une française, alors que je n'avais pas encore la nationalité française, nous avons vécu ensemble (vie commune et affective) et nous avons effectué des démarches auprès du tribunal d'Instance pour déposer un dossier afin d'obtenir cette nationalité française. Mon ex-épouse et moi avons été marié d'un mariage d'amour et malheureusement son état de santé ne lui permettait pas d'avoir des enfants, donc nous n'en avons pas eu.

Donc il est dit dans la lettre :

[fluo]La cessation de la communauté de vie entre les époux dans les douze mois suivant l'enregistrement de la déclaration souscrite en application de l'Article 21-2 du code civil constitue une présomption de fraude (constatation par le juge aux affaires familiales de la résidence des époux au 1er Août 2005)... [/fluo]

Nous avons divorcé le 3 janvier 2006, et la séparation s'est en effet effectué le 1er Août 2005 selon les démarches avec l'avocat commun.

Depuis je me suis remarié et j'ai fait des démarches auprès du Ministère des Affaires Etrangère et Européennes pour retranscrire mon second mariage après dissolution du premier...

Et on dit à ma grande surprise :

[fluo]En conséquence, votre dossier est soumis à la sous-direction des naturalisations pour une éventuelle remise en cause de votre acquisition de la nationalité française sur le fondement de l'article 26-4 du code civil...[/fluo]

Que puis-je faire pour prendre le taureau par les cornes ?

Je suis déçu par ces lois et cette bureaucratie ambiante envers les ex-étangers qui sont devenu français parce qu'ils aiment la France, c'est vraiment un scandale !

Par **Nemesek_old**, le **28/12/2007** à **14:48**

Bonjour,

Je demande l'aide d'un avocat, pour me donner les informations nécessaires afin de ne pas devenir une victime et perdre ma nationalité...
de façon aussi abusive !

S'il vous plaît regardez mon message...je sais pas comment réagir...

Dois-je engager une procédure avec un avocat ou écrire une lettre ?